

À une **séance ordinaire du conseil** de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi, tenue au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi, le **16 janvier 2018** à 19 h 30, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents: BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville; BELLEFROID Martin, maire de Pike River; BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome; CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand; DÉPEAULT Nathalie, représentante de Farnham; DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest; GRAVEL Guy, maire d'Abercorn; JANECEK Pierre, maire de Dunham; LAFRANCE Michel, maire de Sutton; LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg; LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford; NEIL Steven, maire de Brigham; PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine; RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham; RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station; SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge; SELBY Tom, maire de Brome; ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford; TÉTREAULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge; VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East; VILLENEUVE Louis, maire de Bromont;

Ayant formé quorum sous la présidence de madame Sylvie DIONNE-RAYMOND, préfet et maire de la municipalité d'East Farnham.

Étaient également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, et Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD ainsi que mesdames Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire, et M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution numéro: 27-0118

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2018-2019**

CONSIDÉRANT que le 21 mars 2017, par le biais de la résolution 90-0317, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a établi et adopté ses priorités d'intervention pour l'année 2017-2018, le tout conformément à l'article 9 de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir et adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi veut favoriser, entre autres, la mise en place d'une couverture Internet haute vitesse par la fibre optique sur l'ensemble de son territoire, et qu'ainsi elle veut soutenir le développement technologique du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE

APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE

ET RÉSOLU :

D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour la prochaine année (2018-2019), lesquelles sont :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre en œuvre le plan d'action 2017-2021 de la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et technologique;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement notamment dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De diffuser lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de recommander au conseil de les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif.

ADOPTÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 19^e JOUR DE JANVIER 2018**



**M^e ALEXANDRA PAGÉ
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**